

## CREATION DE L'OBSERVATOIRE DU FRELON ASIATIQUE EN HAUTES-PYRENEES

---

Le frelon asiatique est une espèce nouvelle pour la faune européenne depuis une introduction accidentelle en Aquitaine en 2005.

Dans le département des Hautes-Pyrénées il a été signalé en 2007, et si quelques nids ont été observés en 2008, c'est en 2009 que le service Hygiène-Santé (SCHS) en a repéré un plus grand nombre. Il a dû déclencher à plusieurs reprises des opérations de destruction de nids dont la localisation représentait un danger, en raison de la proximité de lieux d'habitation collectifs ou d'établissements accueillant des enfants.

La parfaite acclimatation de cet hyménoptère sur notre territoire et l'absence de prédateurs des colonies en activité rendent son expansion très rapide, et font de cet insecte une espèce invasive.

Le laisser proliférer a deux inconvénients principaux :

- l'aggravation de la disparition des abeilles qui constituent en ville 80 % de la ressource en protéines pour les larves de cette espèce,
- le risque accru de voir se multiplier les attaques particulièrement virulentes des colonies à l'approche volontaire ou non de leurs nids.

Pour ces raisons environnementales et de sécurité sanitaire une réflexion sur ce nouveau sujet a été initiée début 2009 par la Municipalité qui a conduit à l'engagement des premières actions :

- le recensement systématique des nids et la cartographie des différents lieux repérés,
- le recueil d'informations les plus complètes possibles sur la biologie de cet insecte,
- la prise de contact avec des acteurs impliqués sur cette problématique.

Des données recueillies au cours de cette première phase, il est apparu qu'il n'y a pas pour l'instant de stratégie globale de lutte intégrée.

Compte tenu de ces éléments un premier programme test a été suivi en 2010 :

- avec piégeage de Mars à fin Avril,
- destruction systématique des nids repérés en été,
- surveillance, évaluation et poursuite du recensement.

Les résultats de ce premier programme ont été diffusés à l'ensemble des Maires et des apiculteurs du département. Ils ont montré qu'une lutte raisonnée et coordonnée était le meilleur moyen de maîtriser l'expansion de cet insecte en limitant les impacts sur l'environnement. Ce sujet a fait l'objet d'une réunion d'information le 18 décembre 2010 à la Mairie de Tarbes à laquelle ont participé plus de 220 personnes dont plus de la moitié étaient des élus.

A la fin de cette réunion le principe de la création d'un observatoire départemental sur le frelon asiatique, proposée par le Maire de Tarbes, a été acté. La vocation de cet observatoire, à compétence départementale et sous forme associative, est de mettre en place une surveillance de l'expansion des colonies de frelon asiatique et de leur impact sur les milieux et d'adapter des moyens de lutte respectueux de l'environnement.

Les outils et moyens mis en œuvre seront notamment :

- la cartographie de la localisation des nids,
- la mise à jour, la diffusion et la communication des analyses et données techniques et scientifiques,
- la définition et le test des protocoles de mise en œuvre d'une lutte adaptée et à l'impact le plus réduit possible sur l'environnement,
- la mutualisation des moyens techniques et humains,
- la recherche de financements.

Cet observatoire sera créé sous la forme d'une association loi 1901 dont les statuts seront proposés aux collectivités favorables à une adhésion. L'association se compose de membres fondateurs dont la Mairie de Tarbes et d'adhérents ultérieurs.

Après avis favorable de la Commission des Finances, Développement économique, Intercommunalité, Administration générale, Commande publique du 19 mai 2011, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de l'Observatoire du frelon asiatique en Hautes-Pyrénées ;
- de désigner pour représenter la Ville de Tarbes au sein de cette association :

Titulaires

- Gérard TREMEGE
- Jean-Claude PIRON
- *Erwan*

Suppléants

- Michel FORGET
- Laurent TEIXEIRA
- *Stéphane*